

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du 7 avril 2014 à 20 h 30

Date de convocation du conseil le 3 avril 2014

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élu : M Véronique MARTINEZ

Membres présents : Mmes & M. BECOURT-D'HENIN Danielle, D'HENIN Francis, DUMOULIN Franck, GUEDAMI Norddine, HABER Michel, LEBRUN Pascal, LIENGME Muriel, MARTINEZ Frédéric, MARTINEZ Véronique, MILLIAT Frédéric, MOIROUX Sandrine, MONNET Laurent, PAILLONCY Marie, PRADAT Cyril, RIGNOL Thierry.

Membres absents ayant donné procuration :

Membres absents :

Lecture par M. le maire des arrêtés de délégation à ses quatre adjoints.

◆ Délégation données au maire

Cette délégation annule et remplace celle prise lors de la réunion du 28 mars 2014 (certains ont été supprimés)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.212-34 du Code du patrimoine,

Considérant qu'il apparaît opportun, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale que le conseil municipal délègue au Maire un certain nombre de ses attributions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du conseil municipal :

- 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°) De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans les limites de 206 000 euros ;
- 3°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5°) De passer les contrats d'assurances d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 10°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon des dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code dans les conditions suivantes : ;
- 14°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis comme suit : ... *(par exemple d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans tous les domaines relevant de la compétence de la commune :*
 - devant l'ensemble des juridictions administratives, tant en première instance, qu'en appel ou qu'en cassation, en excès de pouvoir comme en plein contentieux ;
 - devant l'ensemble des juridictions judiciaires, tant en première instance, que par la voie de l'appel ou de la cassation, notamment pour se porter partie civile et faire prévaloir les intérêts de la commune devant les juridictions pénales).
- 15°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 1 000 euros ;
- 16°) De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même Code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 18°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 19°) D'émettre des vœux tendant à ce qu'il soit fait usage par l'État, au profit de la commune, du droit de préemption établi par la loi sur les documents d'archives classés et non classés (article L. 212-34 du Code du patrimoine) ;

- 20°) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme ;
- 21°) De prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 22°) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

◆ Désignation des délégués aux divers syndicats et organismes dont dépend ALIX

C.C.B.P.D Titulaire : le maire – Pascal LEBRUN - suppléant : le 1° adjoint – Thierry RIGNOL

SYDER Titulaire : Frédéric MILLIAT - suppléant : Pascal LEBRUN

SIEVA 2 titulaires : Michel HABER, Francis D'HENIN - suppléant : Frédéric MARTINEZ

SIVU DE LA PRAY 2 titulaires : Thierry RIGNOL, Muriel LIENGME – suppléant : Frédéric MILLIAT

SMBA 2 titulaires : Pascal LEBRUN, Thierry RIGNOL - suppléant : Norddine GUEDAMI

SIVU du Val d'Azergues : Titulaire : Franck DUMOULIN - suppléant : Cyril PRADAT

ITT logements Titulaire : Marie PAILLONCY - suppléant : Véronique MARTINEZ

Espace Pierres folles : Titulaire : Danielle BECOURT-D'HENIN - suppléant : Marie PAILLONCY

Syndicat du câble : Titulaire : Pascal LEBRUN - suppléant : Norddine GUEDAMI

Association Gériatologique du Canton d'Anse : Titulaire : Véronique MARTINEZ

CNAS : délégué des élus : Norddine GUEDAMI - délégué du personnel : Patricia DUBUIS

Office du tourisme : délégué : Muriel LIENGME

Interlocuteur défense : délégué : Laurent MONNET

+

Commission d'appel d'offres :

Le maire : Pascal LEBRUN + 3 titulaires : Laurent MONNET, Franck DUMOULIN, Thierry RIGNOL

Le représentant du maire : Frédéric MARTINEZ + 3 suppléants : Danielle BECOURT-D'HENIN, Sandrine MOIROUX, Muriel LIENGME

Commission Salle Rurale : Mmes M. BECOURT-D'HENIN Danielle, PAILLONCY Marie, RIGNOL Thierry, Frédéric MILLIAT + Norddine GUEDAMI

◆ Présentation des commissions pour chaque adjoint et leur orientation.

- 1° adjoint : Thierry RIGNOL - délégué à la commission des travaux, bâtiments, cimetière et sécurité.
L'aménagement de la commune, les petits travaux de réfection des bâtiments communaux, la régulation du bâtiment scolaire, système informatique de l'école, régulation du chauffage de l'école, changement de traitement informatique mairie et école, proposition de travail avec Kévin NUGUE, travail réalisé en binôme avec le maire. Membres de la commission de l'état des lieux de l'existant et demande de devis complémentaires, contrats de mise en conformité de l'ascenseur, ... Visite de l'entretien des chemins est prévue ce mercredi 16 avril.
- 2° adjoint : Francis D'HENIN - délégué à la commission urbanisme et voirie
Tout ce qui gère le droit des sols de la commune, les permis de construire, etc..., dossier en cours : un permis d'aménager doit évoluer dans l'orientation du PLU.
La commune a peu de terrains : le terrain au nord le long de la départementale et vers le lavoir (ce terrain est classé en zone inondable), les jardins entre la départementale et la montée du Perroux.
En bâtiment, la commune est propriétaire des bâtiments administratifs et des murs du restaurant ASTALIX.
Un tour de la commune a été prévu samedi 5 avril avec Georges CHAUD.
Peu de permis de construire sont déposés à ce jour, nous dépendons de la DDT de Gleizé.
- 3° adjoint : Norddine GUEDAMI - délégué à la commission finances communales
En pleine organisation notamment pour le budget dont le vote doit être fait le plus tôt possible. La gestion du personnel, le suivi des impôts locaux, le suivi des dotations et des subventions. Echéance a respectée du vote du budget avant le 30 avril.

- 4° adjoint : Frédéric MILLIAT - délégué à la commission de l'information, communication, scolaire et environnement du cadre de vie (bulletin, presse, fleurissement, relation avec les associations).
Les points importants et assez urgents c'est entre-autre le rythme scolaire. Une réunion d'information sur l'avancement fait par Sabine COULON est prévue demain à 20h30. La demande d'une 4° classe, actuellement est installé un bungalow. Revoir le parc informatique de l'école. Continuité de la gazette et du bulletin. Cette année c'est CHARNAY qui prend les rênes. Sans oublier le conseil des jeunes (prendre contact avec Sandrine BEAUJOLIN et Sabine COULON). Voir pour la presse Anne CORDON. Prendre contact avec les associations alixoises.

- ◆ Subvention pour l'aménagement de la 4° classe
Il reste l'opération n°7 de 2011 à 2014 en subvention attribuée par le département. On doit utiliser les subventions avant la fin de l'année. Il faudra refaire une demande triennale pour 2015.

- ◆ Exposé du fonctionnement du budget et fixation de la date du vote
Réunion commission finances ce mercredi à 20h30 : préparation du budget et prévoir le vote pour le 28 avril à 20h30

- ◆ Personnel communal : information sur un dossier en cours
Un agent a fait une demande pour changer de grade. Le dossier est en cours d'instruction.

- ◆ Chauffage école : transfert des connaissances
Une réunion est prévue mardi 15 à 11h30 pour montrer comment dépanner la mise en place de la régulation du chauffage. (le maire, les adjoints, la commission travaux, la directrice et le personnel de l'école, Kévin NUGUE plus les membres du conseil qui souhaitent être présents)

- ◆ Présentation site internet de la CCBPD
Frédéric MILLIAT avec AJC a mis à jour le site de la CCBPD concernant la commune d'ALIX. Remerciement à Danielle BECOURT-D'HENIN pour le trombinoscope.

- ◆ Mise à jour du site internet de la commune
Une adresse mail sera créée pour tous les conseillers et qui sera transférée sur leur adresse personnelle.

- ◆ Information sur le budget école
Demande par mail de la directrice de l'école qui souhaite l'augmentation de la dotation attribuée qui est actuellement de 40€ + 8€ pour les cycles 2+3. Quels en sont les besoins réels ? sachant que la somme allouée n'a pas été augmentée depuis plusieurs années.

- ◆ Questions diverses.
 - Réception d'un message d'un ancien élu qui est surpris sur la revaloriser du montant des indemnités des élus.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h42

Prochaine réunion : le 28 avril 2014 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le maire.

